

Génocide des Tutsi : 30 ans de réclusion criminelle requis contre un ancien médecin rwandais

AFP, 28 octobre 2024

Une peine de trente ans de réclusion criminelle a été requise lundi contre l'ancien médecin rwandais Eugène Rwamucyo, jugé devant la cour d'assises de Paris pour son éventuelle implication dans le génocide au Rwanda en 1994.

Les deux avocats généraux Nicolas Peron et Julie Pétré ont demandé à la cour de reconnaître l'accusé coupable de génocide, complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité, ainsi que pour entente en vue de la préparation de ces crimes.

« *Nous vous demandons de ne pas permettre à Eugène Rwamucyo d'échapper à ses responsabilités* », a asséné Nicolas Peron à l'issue du réquisitoire, qui a duré près de sept heures.

Le ministère public a en revanche réclamé l'acquittement pour les faits

de crimes contre l'humanité.

« *Il ne semble pas ressortir des débats un quelconque élément montrant que M. Rwamucyo ait commis lui-même des exécutions sommaires, des actes de torture ou autres actes inhumains* », a résumé le magistrat.

Il est reproché au docteur Rwamucyo d'avoir soutenu et relayé les mots d'ordre des autorités hutu incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi notamment lors d'un discours à l'université de Butare dans le sud du pays, le 14 mai 1994 en présence de Jean Kambada, Premier ministre du gouvernement intérimaire.

Selon des témoins, M. Rwamucyo, alors médecin-enseignant à l'université, aurait également participé à l'exécution de blessés et à l'enfouissement de corps dans des fosses communes « *dans un ultime effort de supprimer les preuves du génocide* ».

Visé par un mandat d'arrêt international émis par le Rwanda, Eugène Rwamucyo a été arrêté par les autorités françaises le 26 mai 2010, quelques mois après avoir été signalé par ses confrères de l'hôpital de Maubeuge (Nord), où il travaillait.

Pour les magistrats, le mobile de l'accusé était limpide : « *son ambition et sa fascination pour le pouvoir politique* ».

« *En soutenant ce projet, le mal absolu, il espérait en tirer un profit personnel après la victoire contre l'en-*

nemi de l'intérieur », a martelé l'avocat général Nicolas Peron.

Entre avril et juillet 1994, plus de 800.000 personnes ont été tuées selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

Eugène Rwamucyo, 65 ans, est le huitième Rwandais jugé en France pour sa participation au génocide des Tutsi, instigué par le gouvernement hutu. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Le verdict est attendu mercredi.